

Le Journal de Saint Ciers

Bilan de la première année : juillet 2021

Chères Cirкусиennes, Chers Cirкусиens,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour le bilan de la première année du mandat :

Le mot du Maire :

Une année, c'est à la fois court et long, nous avons pris nos fonctions dans une période inédite, anxiogène, un contexte sanitaire inquiétant, qui, si les restrictions sont un peu assouplies, n'est malheureusement pas encore terminée.

En effet, dans le cadre de l'évolution rapide du variant delta, nous sommes soumis aux consignes de la préfecture.

Depuis le 23 mai 2020, l'équipe municipale n'a pas ménagé sa peine, pas compté ses heures, a réalisé de nombreuses actions, pris le temps de se former, tout au long de cette année, y compris très récemment puisque la majorité de l'équipe a suivi le samedi 3 juillet 2021 toute la journée, une formation complète sur le budget communal et cela grâce au DIF des élus. (C'est-à-dire sans être pris sur le budget de la commune)

Nous avons suivi, en fonction de nos délégations, différentes formations obligatoires ou facultatives mais néanmoins nécessaires à la qualité de nos actions, et de nos connaissances.

Les membres de l'équipe municipale représentent St Ciers dans les différents organismes et syndicats, la CDC, le Sdeg, le Karst de la Charente, Calitom, la Fourrière, le Sivom, le Caue ...et surtout, les décisions prises pour la commune sont collectives. Merci à toute l'équipe.

La secrétaire, Elisabeth Buisine, ainsi que le cantonnier, Jean Pierre Lagarde, ont eux aussi suivi des formations. Nous avons eu la chance de rencontrer Olivier Louradour, habitant de St Ciers venu renforcer l'équipe, aux côtés de Jean-Pierre.

Que ce soit la secrétaire de mairie ou les agents communaux, je souhaite les remercier car ils font, de manière générale, un travail mal reconnu de la part de beaucoup.

Bien sûr, je souhaite remercier tous les habitants qui nous ont soutenu et manifesté leur gratitude pour les actions déjà menées.

Pour les oui-dire, les qu'en-dira-t-on, les fausses vérités et autres propos calomnieux ne relevant pas de la communication, nous invitons toute personne ayant besoin de clarification à passer à la mairie.

Anne Teillet

BILAN FINANCIER

Le budget d'une commune est toujours conçu de la même manière, il y a une section Fonctionnement et une section Investissement, chaque section étant composée d'une partie recettes et d'une partie dépenses : les recettes devant équilibrer les dépenses.

De plus trois documents apparaissent dans les finances d'une commune : les chiffres officiels de l'année passée : le **compte administratif** qui est tenu par la commune, le **compte de gestion** qui est tenu par le trésorier général.

Enfin le troisième document est le **budget primitif** qui, comme son nom l'indique est un prévisionnel de l'année en cours.

Compte administratif 2020 :

Chiffres officiels de la commune pour l'année 2020

| | | <u>DEPENSES</u> | <u>RECETTES</u> |
|------------------------------|--|-----------------|-----------------|
| Réalisation de L'exercice | Section de fonctionnement | 210 014,65 | 252 900,37 |
| | Section d'investissement | 119 372,74 | 57 913,64 |
| Report de L'exercice N-1 | Report en section de fonctionnement | 0,00 | 83 571,83 |
| | Report en section d'investissement | 0,00 | 21 487,01 |
| | total | 329 387,39 | 415 872,85 |

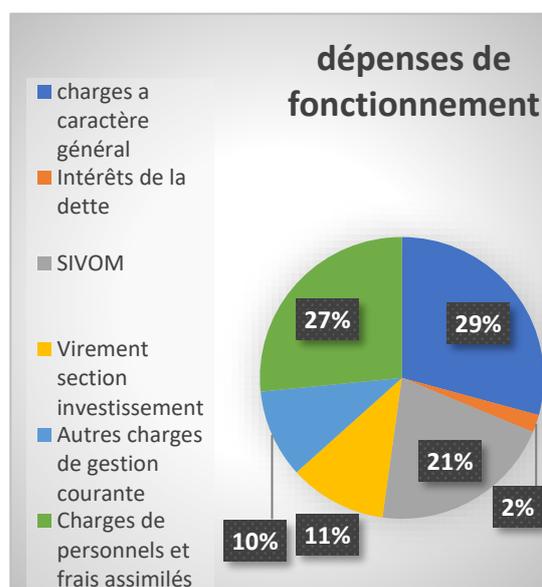
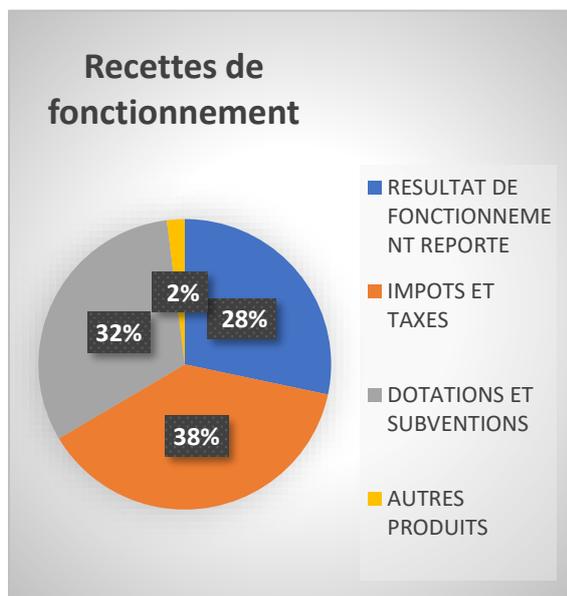
Nous finissons l'année 2020 avec un fonds de roulement de + 86 485,46 euros en ayant absorbé les 93000 euros des travaux de la RD6 ainsi que l'augmentation des remboursements liés aux derniers emprunts de 2019.

Budget Primitif 2021 :

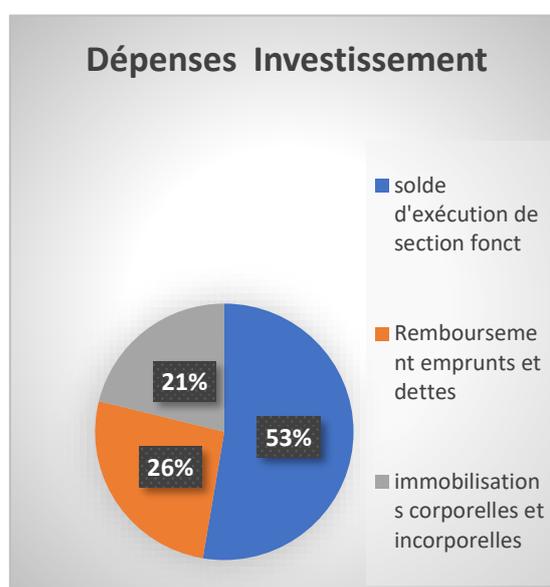
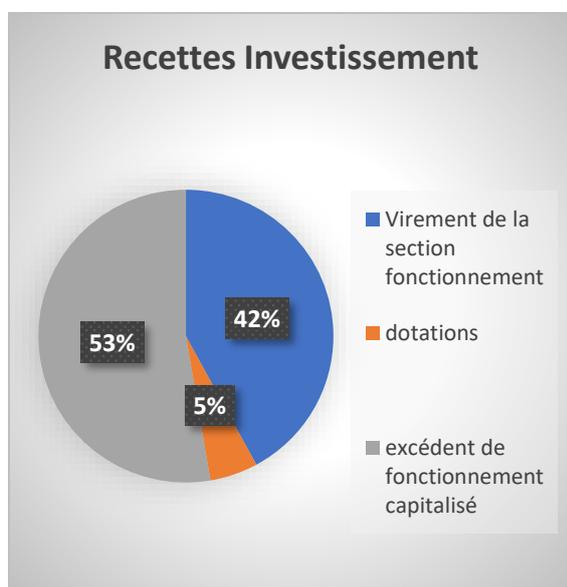
J'attire votre attention sur la part du SIVOM – Nanclars- Puyréaux-Saint Ciers- (structure qui gère les frais de la cantine, le bus scolaire, la bibliothèque, le personnel scolaire) mais pas l'entretien des bâtiments scolaires et de la bibliothèque. Cette année la part Sivom est d'environ 60 000,00 euros sur nos dépenses.

Petit rappel : un enfant qui mange à la cantine, coûte au niveau national en moyenne 12 euros par repas. Mais le reste à charge pour les parents est entre 2,5 et 3 euros environ. La différence étant payée par la commune. (12 euros, c'est la nourriture, le personnel, le bâtiment, tous les frais ...)

En fonctionnement : recettes : 309 119,46 euros / dépenses : 309 119,46 euros.



En investissement : recettes : 69911,89 euros / dépenses : 69911,89 euros



Taux d'imposition 2021

La commune n'augmente pas les taux d'imposition en 2021. La taxe d'habitation est supprimée pour une grande partie de la population, ce qui induit un transfert de la part départementale de la taxe foncière vers la commune.

Le taux départemental est fixé à 22,89

Le taux communal reste inchangé à 16,81

VIE COMMUNALE

Urbanisme :

Depuis plusieurs années sur notre commune ainsi que sur la communauté de commune Cœur de Charente ou CDC, les constructions sont soumises au RNU (règlement National d'urbanisme)

Or à présent l'urbanisme, est soumis à différents règlements nationaux, régionaux, départementaux et intercommunaux. En effet, il existe :

Le SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires,

Le SCOT : schéma de cohérence territoriale

Le PADD : plan d'aménagement et de développement durable

Et enfin le PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal

Le PLUI cœur de Charente est en cours d'élaboration depuis avril 2019, il doit tenir compte de l'ensemble des aménagements prévus dans le Sraddet, le Scot, le Padd et devra rentrer en application cette année (2021), les règles seront les mêmes sur toutes les communes de la CDC.

Pour notre commune cela signifie que :

- seuls **21 logements** seront autorisés, entre le 1^{er} janvier 2021 et fin 2035 : que ce soient des constructions neuves, des transformations de granges en habitations, des réhabilitations de logements vacants.

- les **Terrains constructibles** : seront limités en surface autour de 1000 m² et si création d'un lotissement alors il faudra compter 10 maisons à l'hectare, voiries incluses : soit une moyenne de 850 m² par lot.

-la **Sauvegarde des terres agricoles ainsi que des espaces naturels et forestiers est prioritaire.**

- les **Coupes et abattage d'arbres dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes, où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit sont soumis à l'obligation de déclaration préalable.** (Art R. 421-23-g du code de l'urbanisme et R. 421-23-2)

Concernant l'environnement, il existe des espaces naturels appelés **trames vertes et bleues** :

Définition : La Trame verte et bleue est un réseau formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques** identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

Les trames vertes et bleues sont automatiquement des espaces naturels protégés, les propriétaires de parcelles situées dans ces trames ont l'obligation de respecter le code de l'urbanisme.

Nous sommes d'ailleurs accompagnés dans notre démarche par des professionnels, en particulier par le CETEF, centre d'étude technique environnemental et forestier.

Commerçants-producteurs-artisans-professionnels :

Cette année, la commune de Saint Ciers a eu le plaisir d'accueillir :

-**l'épicerie d'Amandine en vrac**, ouverte, rue des ponts. (à côté de l'école), vous trouverez le mot d'Amandine en dernière page.

- **La ferme Saint Isidore** au breuil qui vous propose à la vente, volailles et œufs fermiers.

-**Mathieu Pêcher**, Menuisier installé aux Arteaux

N'oublions pas ceux déjà installés :

-Les produits Bio d'Olivier Bois. (Villars)

-La miellerie de Franck Galoger, (Esnord)

-Le multi-services de Jean Charles Neuzillet, (le Bourg)

-Taxi Seb (le renclos)

-Site proxi (le bourg)

Travaux sur la commune :

Ceux déjà réalisés :

Les travaux du carrelage de la mairie sont enfin terminés.

Les travaux de la route de « chez Troubat » ainsi que la passerelle de Villebette ont été effectués dans le timing prévu.

La remise en état du trottoir en face du bar la Tardoire.

Les plates formes pour les containers à Esnord.

La barrière à l'entrée de la Chaume.

Ceux prévus à court terme :

Pour l'école : été 2021

Installation de parking à vélos pour les écoliers.

Installation d'un nouveau panneau de basket dans la cour de récréation.

Remise en état de la structure en bois.

Ouverture du mur entre l'école et le jardin derrière l'église.

Remise en état des gouttières.

Ceux prévus à moyen terme :

Rénovation de la salle polyvalente :

Mise aux normes électriques et sanitaires de la cuisine.

Réfection de la toiture et isolation sous rampant.

Plantations : Au Breuil, A Esnord, A Villars.

Ceux prévus à plus long terme :

Réhabilitation de la passerelle allant vers Esnord. Aujourd'hui la passerelle est surveillée toutes les semaines pour raisons de sécurité.

Rénovation de la pêcherie avec installation d'un espace convivial.

Bilan des actions menées :

La mise à jour totale du funéraire, avec un travail très important et très long

Le plan de sauvegarde de la commune : qui est aujourd'hui à jour.

L'aménagement de la salle de travail partagé.

Les paniers garnis pour nos aînés distribués au moment de Noël

141 galettes des rois distribuées début janvier.

Le dossier du bien sans maître au Chenet qui sera effectif en août.

La remise en place du portail du cimetière au bout de 2 ans, ainsi qu'un début de végétalisation des allées.

La plantation du verger collectif au sein du lotissement avec les enfants de l'école de Saint Ciers.

La plantation de haies, dans et devant le lotissement par les élus ainsi que des habitants bénévoles. (Merci à eux)

La plantation d'une haie naturelle sur la route du bâtiment communal.

La convention avec une habitante de la commune pour l'utilisation d'un terrain à usage de terrain de sport pour l'école.

Sécurité routière :

Afin de répondre aux demandes des habitants, des actions ont été proposées :

- Installation d'un stop place du chenet sur l'axe Le Chatenet- Mouton
- Installation de panneaux à 30 km/h au lieu-dit Chez Changeur.
- Utilisation temporaire d'un radar pédagogique : A 4 jambes, à l'entrée du Chenet, au Breuil.
- Un comptage temporaire sur la départemental à Esnord, le résultat ayant déjà été publié sur le journal de St Ciers.

Problèmes d'eaux pluviales récurrents :

Villars :

Une étude est en cours par l'ADA (ancienne DDE) en partenariat avec la SAUR pour régler le problème persistant depuis de nombreuses années avec les eaux de pluie : plusieurs maisons se retrouvent les pieds dans l'eau dès qu'il y a de grosses averses. La levée topographique a été effectuée début janvier, nous avons le rapport et nous attendons les derniers devis. La route de Villars étant une départementale, le coût des travaux sera partagé entre la commune (20 %) et le département (80%).

Esnord :

Malheureusement le problème lié aux eaux pluviales ne touche pas que Villars.

Certaines maisons du lieu-dit Esnord sont aussi confrontées à ces inondations lors de grosses averses. Ce qui, cette année est régulier.....

Toujours avec la participation de l'ADA puisque la zone concernée est aussi une route départementale, un projet d'aménagement est en cours, afin de protéger durablement des inondations, les maisons concernées.

Actualités pour cet été

De nombreux travaux vont avoir lieu cet été, en particulier pour le passage de la fibre, ainsi que pour des conduites d'eau potable. Nous sommes par avance désolés de la gêne occasionnée que nous allons tous subir, la municipalité n'ayant pas la responsabilité du calendrier des travaux.

Le bric à brac de l'Amicale est prévu pour l'instant le 25 juillet 2021 **selon les préconisations de la préfecture.**

La réunion pour la création de l'association Cyricus aura lieu normalement : vendredi 23 juillet cours de la mairie à 19h00, pour tous les gens qui sont intéressés. En respectant, de même, les préconisations de la préfecture.

Rappels pour le bien vivre ensemble:

Bien vivre ensemble est l'affaire de tous, il passe par le respect de nos voisins, de notre environnement, de notre cadre de vie. Nous avons tous un rôle important sur la commune concernant différents sujets comme : le bruit, les odeurs, les poubelles, la vitesse sur la route, le respect des lois, des arrêtés préfectoraux ou municipaux..... Ne confondons pas démocratie et anarchie. N'attendons pas d'avoir un accident avant de réagir.

Les poubelles n'étant pas des œuvres d'art mais plutôt de véritables nuisances de voisinage, nous vous rappelons que les containers marrons doivent être sortis la veille au soir du ramassage, ou mieux le matin du ramassage et rentrés le jour même. Concernant les bacs jaunes collectifs, comme pour les poubelles alimentaires, nous vous demandons si les bacs jaunes sont pleins de venir déposer vos sacs jaunes la veille du ramassage. De nombreux habitants vivent à proximité des containers, par respect pour eux, les bacs jaunes peuvent être pleins mais couvercles entièrement fermés.

Vous avez envie de faire la fête, vous avez un mariage, un anniversaire, prévenez vos voisins, cela évitera des conflits.

La permanence des samedis reprend de 10 heures à midi. Il y aura toujours un élu à votre écoute.

Prenez soin de vous !!!

Passez un bel été

Pour des raisons économiques et environnementales ce document est envoyé par mail aux personnes ayant déjà communiqué leur adresse, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, n'hésitez pas à nous la communiquer. Le document est aussi en ligne sur le site de la mairie.

Directeur de la publication : Anne Teillet

Rédacteur en chef : Catherine Fieritz

Impression réalisée par la mairie de Saint Ciers sur Bonnieure

Ne pas jeter sur la voie publique

juillet 2021

ANCIENS COMBATTANTS

Pour les gens, l'image de l'ancien combattant est forcément celle d'une personne âgée. L'association des anciens combattants de Val-de-Bonnieure aimerait, à travers ce bulletin municipal, sensibiliser nos militaires ou anciens militaires à rejoindre nos rangs mais aussi donner des informations à nos concitoyens. Une nouvelle génération d'anciens combattants est en train d'émerger. Le terme « ancien combattant » est officialisé par la loi du 19 décembre 1926 avec sa carte et la croix du combattant. L'adoption en 2015 de nouveaux critères pour l'obtention de la carte du combattant concrétise la reconnaissance de la nation à l'égard des soldats d'aujourd'hui comme d'hier. C'est un rôle capital dans la transmission du devoir de mémoire.

Quelques avantages d'obtenir la carte du combattant :

- Retraite du combattant à partir de 65 ans ;
- Port de la croix du combattant ;
- Avantage fiscaux à partir de 75 ans ;
- Titre de reconnaissance de la nation.

Depuis 2015, il suffit pour cela de justifier d'une durée d'au moins 4 mois (120 jours) effectuée sur un théâtre d'opération. Plus besoin d'une citation, d'une blessure, d'être prisonnier pour obtenir cette carte.

Nos adhérents sont essentiellement des anciens combattant d'Afrique du nord ou veuves de combattant, des anciens appelés du contingent qui maintenant peuvent obtenir cette carte. C'est un droit, il suffit de le justifier et d'en faire la demande auprès de l'office national des anciens combattants.

Ceux ou celles qui souhaitent nous rejoindre ou tout simplement se renseigner peuvent me contacter de la manière suivante : Christian MENARD, 1 rue des Croisettes, St-Angeau, 16230 Val-de-Bonnieure ou adresse mail : boone.m@live.fr

À partir du 8 mai, une cérémonie commune est célébrée devant le monument aux morts de Ste-Colombe avec la présence des anciens combattants des Pins et ceux de Val-de-Bonnieure à partir de 11h. Cet horaire restera le même à chaque cérémonie.

Bonjour à tous,

Je suis Amandine et j'ai ouvert depuis le 15 mars 2021 une épicerie sur votre commune.

Je propose uniquement de l'épicerie sèche en vrac.

Pourquoi en vrac ?

Pour limiter les déchets et vous permettre de consommer seulement la quantité que vous désirez !

Que peut-on acheter dans mon épicerie ?

Vous trouverez des produits de qualité bio, de producteurs locaux et français en grande partie : de l'épicerie sucrée, salée, des produits d'entretien et des cosmétiques.

Les producteurs locaux avec qui j'ai choisi de travailler :

- Olivier Bois (Saint-Ciers-sur-Bonnieure) : lentilles, pois chiches, pois cassés, haricots blancs, graines de lin brun, pâtes, huile de tournesol, de colza et de cameline, savons et shampoings ;
- Le Moulin de Bourgon (Valence) : farine de blé T80, de sarrasin, d'épeautre, de maïs, de pois chiche et de millas ;
- Franck Galoger apiculteur (Saint-Ciers-sur-Bonnieure) : miel de fleurs, de tournesol, de printemps, confits noisettes et confits miel ;
- Aux Bonnes Herbes (Saint-Laurent-de-Céris) : tisanes, sirops, gelées, hydrolats, baumes et sticks à lèvres ;
- La Font Garnier (Barbezieux) : différentes pâtes, spirales cognac et piment d'Espelette, tagliatelles ;
- La Fabrik à Bonbons (Cognac) : confiseries au chocolat, caramel et nougat ;
- Culture Cafés, Torréfacteur (Gensac-La-Pallue) : cafés en grain ;
- Apiketa, savonnerie (Chazelles) : crèmes corps, savons
- MissCocoo, couturière (La Couronne) : cotons démaquillants, essuie-tout lavable...

D'autres produits vous attendent également, tels que :

- les céréales pour le petit déjeuner Grillon d'Or, bio et bretonnes ;
- le riz de Camargue (riz blanc et trio de riz) ;
- des gâteaux apéro, DAO entreprise provençale ;
- des lentilles corail, du quinoa, sucre blanc, semoule semi-complète d'origine France ;
- les cosmétiques zéro déchets Endro (Bretagne).

Vous retrouverez l'ensemble des produits disponibles sur mon site Internet <https://www.amandine-en-vrac.fr>

J'ai le plaisir de vous accueillir :

- le lundi et mardi de 15h à 19h ;
- le jeudi de 14h à 16h30 ;
- et le vendredi de 14h30 à 17h.